

Musique - 4^e secondaire

Formation obligatoire Sanction des études

Connaissances abordées durant l'année (maîtrise)

Tout au long de l'année, l'élève élargit son champ de connaissances en musique.

Étape 1	Étape 2	Étape 3
<p>Règles relatives à la musique d'ensemble</p> <p>Procédés de composition</p> <p>Moyens sonores, techniques</p> <p>Média, outils, techniques</p> <p>Répertoire musical et repères culturels pour l'appréciation</p> <p>* Référence : document sur la progression des apprentissages</p>	<p>Règles relatives à la musique d'ensemble</p> <p>Procédés de composition</p> <p>Moyens sonores, techniques</p> <p>Média, outils, techniques</p> <p>Répertoire musical et repères culturels pour l'appréciation</p>	<p>Règles relatives à la musique d'ensemble</p> <p>Moyens sonores, techniques</p> <p>Média, outils, techniques</p> <p>Répertoire musical et repères culturels pour l'appréciation</p>

Matériel pédagogique (volumes, notes, cahiers d'exercices, etc.)	Organisation, approches pédagogiques et exigences particulières
<ul style="list-style-type: none"> - Manuel : <i>Orchestre à Vent Moderne</i> - Partitions d'harmonie pour chaque instrument - Partitions de gammes et exercices - Chaque élève est responsable d'un instrument de musique qui lui est prêté par l'école 	<ul style="list-style-type: none"> - Théorie musicale - Choix et apprentissage d'un instrument - En classe, participer à l'harmonie - Concert de fin d'année
Devoirs et leçons	Récupération et enrichissement
<ul style="list-style-type: none"> - Pratiquer leur instrument de musique au moins trois fois par semaine hors des heures de classe - Faire des exercices de théorie musicale 	<ul style="list-style-type: none"> - La récupération tous les jours : le matin, les pauses et l'heure du dîner dans le locale de musique. - Tous les élèves peuvent participer à l'harmonie parascolaire dont les répétitions ont lieu deux midis par semaine

Musique - 4^e secondaire

Compétences développées par l'élève

Créer des œuvres musicales	L'élève improvise et compose seul ou en équipe. Il exploite des moyens sonores et utilise des procédés de composition. Il met en valeur divers moyens sonores et techniques pour sa création. Il joue en appliquant des procédés de composition.
Interpréter des œuvres musicales (70 %)	L'élève interprète des œuvres du répertoire en exploitant des moyens sonores, des éléments du langage musical, répond aux indications du chef d'orchestre. Il lit les phrases de la pièce en tenant compte des différents éléments du langage musical. Il combine des éléments de technique dans une pièce. Dans son jeu musical, il met en valeur des éléments expressifs.
Apprécier des œuvres musicales (30 %)	L'élève fait des liens sur des œuvres du répertoire à partir d'aspects historiques. Il identifie et décrit les différentes façons d'utiliser le langage musical, les moyens sonores et de techniques, les procédés de composition et les éléments de structures utilisés dans l'œuvre.

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.

Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

1 ^{re} étape (20 %)		2 ^e étape (20 %)		3 ^e étape (60 %)		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MELS / CS ¹	Résultat inscrit au bulletin
	Oui		Oui		Non	Oui

¹ MELS : ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

CS : commission scolaire